



AFFICHÉ  
N° 3/07AU.....

Conseil municipal du mercredi 26 juin 2019,

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

Secrétaire de séance : Pascale PATEAU

DOSSIERS	DECISION
<b>AJOUT DE POINT à L'ORDRE DU JOUR :</b>  - approbation des PV du 9 et 23 mai 2019	Adopté à l'unanimité
<b>ORGANISATION DES INSTITUTIONS – ALM – recomposition du conseil communautaire pour 2020 – accord local</b>  <b>Rapporteur : M. le Maire</b> ALM a délibéré sur une répartition le 13 mai 2019. Pour notre Commune, il est prévu 1 représentant, au lieu de 2 actuellement, puisque chaque commune historique était représentée. L'accord local a été basé sur 1 représentant pour 5000 habitants.	Adopté à l'unanimité
<b>FINANCES – durée des amortissements</b>  <b>Rapporteur : Mme Besson – Adjointe aux finances</b> En raison du nombre d'habitants supérieur à 3500, les collectivités locales doivent amortir leurs biens et arrêter une durée, en lien avec la nature du bien. Un taux d'amortissement linéaire a été choisi, un tableau de durée des amortissements est présenté.	Adopté à l'unanimité
<b>FINANCES – reconstitution des amortissements</b>  <b>Rapporteur : Mme Besson - Adjointe aux finances</b>  Il est rappelé que la reconstitution doit prendre en compte l'ensemble des opérations concernées jusqu'en décembre 2018. La reconstitution porte sur la ligne budgétaire « concessions licences » - compte 2051 du budget.	Adopté à l'unanimité

<p><u>Opération d'ordre non budgétaire :</u> Débit au compte 193 et crédit au compte 2805 pour un montant de 9 220.85 €</p>	
<p><b>FINANCES – décisions modificatives</b> <b>Rapporteur :</b> <i>Mme Besson</i> Suite à une erreur d'imputation pour une étude liée à des travaux d'assainissement, il convient de procéder à la DM suivante : Dépenses investissement – cpte 21318 : + 650 € Recettes investissement – cpte 2031 : + 650 €</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>CULTURE : fête de la musique : remboursement de frais à l'association les Nounous des Bois</b> <b>Rapporteur :</b> <i>Mme Marionneau – Adjointe à la culture</i></p> <p>L'association « <i>Les nounous des Bois</i> » a loué un barnum pour l'organisation de la fête de la musique de la commune moyennant le coût de 500 €. L'association sera remboursée pour ce montant par la Commune.</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>FINANCES COMMUNALES – modifications</b> <b>Rapporteur :</b> <i>Mme Besson - Adjointe aux finances</i></p> <p>Suppression du « <b>Tarif location salle Entre Deux</b> » à des particuliers à compter du 7 juillet 2019.</p>	Adopté à la majorité - 4 abstentions
<p><b>ADMINISTRATION GENERALE – conventions locations de salles municipales aux associations et aux particuliers et règlement d'utilisation</b> <b>Rapporteur :</b> <i>Mme Marionneau – Adjointe aux associations et à la culture</i></p> <p>Des nouvelles conventions de locations de salles à destination des associations et des particuliers sont présentées pour les 2 sites de St Jean et de St Léger, avec prise d'effet à ce jour.</p>	Adopté à la majorité - 2 abstentions
<p><b>ADMINISTRATION GENERALE – règlement d'utilisation des supports à banderoles</b> <b>Rapporteur :</b> <i>Mme Marionneau - Adjointe à la culture</i></p> <p>Un nouveau règlement d'utilisation des supports à banderoles est proposé pour les deux sites de St Jean et St Léger, qui prend effet à compter de ce jour.</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>INFORMATIQUE – création du SIVU et désignation des représentants</b> <b>Rapporteur :</b> <i>M. le Maire</i></p> <p>Sollicitation de Monsieur le Préfet pour création d'un syndicat intercommunal à vocation unique « ressources informatiques » (SIRI49) constitué par les</p>	Adopté à l'unanimité

<p>communes de Avrillé, Ecoflant, Longuenée en Anjou et St Léger de Linières  <b>Ayant pour objet</b> : la mise en place des logiciels et configurations nécessaires à leurs services, la sécurisation des installations et le bénéfice de conseils objectifs, et la mise en place d'un service réactif de maintenance</p>	
<p><b>INFORMATIQUE – désignation des représentants au SIVU</b>  <b>Rapporteur</b> : M. le Maire</p> <p><u>Désignation de représentants au syndicat</u> – propositions :  <b>Titulaires</b> : M. POQUIN et Mme BESSON  <b>Suppléant</b> : M. BELSOEUR</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>PERSONNEL COMMUNAL – création et composition du comité technique</b>  <b>Rapporteur</b> : M. le Maire</p> <p>Chaque collectivité ? employant au moins 50 agents ? doit mettre en place un <b>comité technique</b>. Le Maire propose la composition suivante pour ce CT : un nombre d'élus : <b>3 titulaires et 3 suppléants pour représenter la collectivité et 3 titulaires et 3 suppléants pour représenter le personnel</b>.  Les Elus seront nommés par arrêté de M. le Maire.  Les agents seront élus suite aux élections professionnelles qui seront organisées en novembre 2019.</p>	<p>Adoption à l'unanimité</p>
<p><b>VIE SCOLAIRE – services périscolaires – année scolaire 2019-2020 – restauration scolaire : SPL Angers Loire Restauration - acte d'engagement pour école Claude Debussy et tarifs adultes pour les 2 écoles</b></p> <p><b>Rapporteur</b> : Mme Dulac - adjointe en charge de la vie scolaire</p> <p>Le contrat étant arrivé à terme avec l'EPARC pour la fourniture en liaison froide des repas à la cantine scolaire Claude Debussy, il est proposé de signer un <b>contrat avec la SPL Angers Loire restauration</b> (adhésion de St Jean en 2018). La SPL a pour mission de construire et exploiter la cuisine centrale de l'EPARC pour assurer les missions de restauration.  La loi Egalim s'appliquera – sur le site de St Jean - dès le 1/9/2019.  Le contrat est prévu pour 1 an à compter du 01/09/2019, renouvelable 3 fois, pour un montant annuel de 74 088.00 € HT (soit un repas à 2,45 € HT), plus les options : le goûter et 40 fruits/semaine, pour un montant total de 1 337.78 € HT.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>VIE SCOLAIRE – services périscolaires année 2019-2020 – règlement des divers services et tarifs (nouvelle présentation)</b>  <b>Rapporteur</b> : Mme Dulac - Adjointe en charge de la vie scolaire</p> <p>Il est proposé une modification de <b>tarification à l'activité</b>, pour l'étude et les TAP.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

<p>La tarification restauration scolaire propose une <b>tarification mensuelle lissée sur 10 mois et 35 semaines de service</b> (meilleure gestion pour les familles). Le tarif « cantine adulte » est proposé à <b>5.50 €/repas</b>.</p>	
<p><b>VIE SCOLAIRE – année scolaire 2019-2020 – validation du nouveau PEDT pour les 2 écoles</b> <b>Rapporteur : Mme Dulac - adjointe en charge de la vie scolaire</b></p> <p>Présentation du nouveau PEDT, qui sera après validation par le Conseil, adressé au DASEN et à la CAF</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>URBANISME – quartier LEGERY St Léger des Bois – vente parcelles à l'aménageur Nexity</b> <b>Rapporteur : M. le Maire</b></p> <p>Vente à NEXITY de la parcelle ZC 332 de 1 m<sup>2</sup> et de la parcelle ZC 301 de 369 m<sup>2</sup> moyennant un prix de <b>4.5 €/m<sup>2</sup> soit un total de 1 665 €</b> Les frais liés à cette vente sont pris en charge par l'aménageur Nexity.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>VOIRIE – service commun des affaires techniques ALM – participation pour mise à disposition</b> <b>Rapporteur : M. le Maire</b></p> <p>La commune déléguée de St Léger des Bois fait appel à un service de ALM pour le suivi de gros chantiers. Cette prestation est estimée à 8% du temps des techniciens, sur le périmètre de St Léger des Bois, pour un <b>montant de 6 608 € pour 2019</b>. Cette dépense sera réglée auprès de ALM.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>VOIRIE – travaux sécurité – plateau piétonnier - convention avec le Conseil Départemental pour autorisation de travaux</b> <b>Rapporteur : M. le Maire</b></p> <p>Une convention avec le Département doit être signée en raison des travaux de construction d'un « plateau piétonnier » pour sécuriser les abords du lotissement LEGERY sur la RD 105. Elle définit les modalités et responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la Commune.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>BATIMENTS – restructuration périscolaire – école les Grands Chênes – achat de mobilier</b> <b>Rapporteur : Mme Dulac - adjointe en charge de la vie scolaire</b></p> <p>Présentation des achats de mobilier : -mobilier pour bureau du directeur périscolaire 1 007.30 € HT chez Loire Eco -chaises et tables pour salle motricité : 1 406.58 € HT chez Ugap Les crédits sont prévus au budget communal 2019</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

<p><b>BATIMENTS – restructuration périscolaire – école les Grands Chênes – avenants au marché</b>  <b>Rapporteur : M. Bessonneau - adjoint en charge des Bâtiments</b></p> <p>Il est présenté des avenants négatifs et des avenants positifs pour des travaux supplémentaires :</p> <p><b>AGTI</b> - lot 7 cloisons sèches/isolation : - 1053.65 € HT  <b>HUDON DECORATION</b> - lot 10 sols collés/peinture : 2002.25 € HT  <b>APM</b> - lot 8 faux plafonds : 137.50 € HT  <b>SIGMA</b> - lot 5 menuiseries intérieures bois : - 2526.78 € HT  <b>ANJOU CLIM SERVICES</b> - lot 12 ventilation/plomberie : -703.97 € HT  <b>SEM</b> - lot 4 menuiseries extérieures alu/fermetures/serrureries : - 1201.20 € HT</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>PROCES- VERBAUX DES 2 CONSEILS PRECEDENTS</b></p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

Fait à St Léger des Bois le 3 juillet 2019

Le Maire

Franck POQUIN

